



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 961**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 19 décembre 2022, le règlement suivant :

Règlement 961 décrétant une dépense et un emprunt de 16 300 000 \$ pour des travaux de construction et de mise aux normes de la réserve d'eau potable à l'usine de filtration

QUE le règlement 961 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 16 janvier 2023;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 30 JANVIER 2023.

Le greffier adjoint,

(s) *Alexandre Bélisle-Desjardins*

M^e ALEXANDRE BÉLISLE-DESJARDINS